

**COMPTE-RENDU
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 31 JUILLET 2020 – 20 H**

PRÉSENTS : Pascal PONCET – Emmanuelle BARLERIN – Jean Paul ROYER – Dominique VIETTI – Michel COMPAGNAT – Colette MELON – Michaël DAUSSY – Nathalie OSSEDAT – Dominique SCIANDRONE – Solange PERRIER – Urielle GONARD.

ABSENTS EXCUSÉS : Céline VALLAS – Clément MOISSONNIER (procuration à Urielle GONARD) – Antoine CHAMOURET (en retard, ne peut voter) – Cyril EPINAT (en retard, ne peut voter)

ABSENT :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Emmanuelle BARLERIN

Compte rendu de la séance précédente.

1/ EXONÉRATION PARTIELLE DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE)

Du fait de la crise sanitaire et de ses conséquences économiques, le troisième projet de loi de finances rectificative prévoit, pour 2020, que les communes (et EPCI) puissent instituer un dégrèvement des 2/3 du montant de la cotisation foncière des entreprises de leur territoire dont l'activité principale relève notamment du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration. Pour bénéficier du dégrèvement, leur chiffre d'affaires annuel doit être inférieur à 150.000 € HT. Délibération prise à l'unanimité des membres présents.

2/ SÉCURITÉ JURIDIQUE DES DELIBERATIONS ET ARRETÉS

La Sous-Préfecture de Roanne souhaite plus de précisions sur les délégations de fonctions des adjoints aux conseillers délégués (répartition du rôle des personnes concernées quant à l'aspect technique, l'organisation et le fonctionnement des espaces ludiques) ; des délégations du conseil municipal au maire (urbanisme, finances...). Une nouvelle délibération et de nouveaux arrêtés seront rédigés, tenant compte des observations formulées.

3/ C. C. P. U.

Monsieur le Maire rappelle le résultat du scrutin de la communauté de communes du Pays d'Urfé du 16 juillet 2020 :

- Président : Monsieur Charles LABOURÉ (maire de Chérier)
- 1^{ère} Vice-Présidente : Madame Lorraine ROUX (maire de Chausseterre)
- 2^{ème} Vice-Président : Monsieur Jean Hervé PEURIERE (maire de Les Salles)
- 3^{ème} Vice-Président : Monsieur Didier PONCET (maire de Crémeaux)
- 4^{ème} Vice-Présidente : Madame Séverine PRAS (1^{ère} adjointe à Chérier)
- 5^{ème} Vice-Président : Monsieur Thomas SIETTEL (maire de La Tuillère).

Pour information, un arrêté du Maire a été pris, portant opposition au transfert des pouvoirs de police spéciale incombant au Président de la CCPU : assainissement non collectif, collecte des déchets, accueil des gens du voyage, délivrance des autorisations de stationnement des taxis, habitat indigne.

4/ URBANISME : DÉLIBÉRATION D'INTENTION

- **P.L.U.** : L'urbanisme communal est toujours régi par le Règlement National de l'Urbanisme + l'architecte des bâtiments de France pour ce qui est des demandes relatives au périmètre de la Chapelle Notre-Dame du Château. L'élaboration d'une carte communale, lancée en 2004, a été considérée inadaptée et donc abandonnée au profit de d'un projet de plan local d'urbanisme. La procédure, non aboutie, doit être relancée à demande des services de l'Etat. Une réunion s'est

tenue le 3 juillet avec les différents acteurs et partenaires de ce dossier. A l'unanimité des membres présents, la décision est prise de « relancer » le P.L.U. Pour ce faire, une consultation de bureaux d'étude devra être lancée, prenant en compte les volets assainissement, environnemental, et élaboration complète de ce document d'urbanisme.

- Dossiers divers : un point sur différents dossiers en cours est effectué.
- Le maire informe qu'une communication rappelant les règles et les procédures en matière d'urbanisme sera prochainement distribuée dans les boîtes aux lettres.

5/ DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DU SYNDICAT D'INITIATIVE

Suite aux dernières élections municipales, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant qui représenteront la commune au Syndicat d'Initiative. Monsieur le Maire fait part de la candidature de Monsieur Clément MOISSONNIER. A l'unanimité des membres présents, il a été désigné :

- ❖ Clément MOISSONNIER délégué titulaire
- ❖ Nathalie OSSEDAT déléguée suppléante

6/ ADRESSAGE

Un point est fait par Urielle GONARD, membre de la commission communale en charge de ce dossier. Les poteaux et/ou panneaux de rues et chemins du territoire communal seront implantés en septembre prochain. Afin de faciliter la géolocalisation, le fichier adressage a été transmis par le service spécialisé de La Poste à GÉOPORTAIL et à TOMTOM, qui gèrent les sites MAPPY, VIAMICHELIN.

7/ CHAPELLE NOTRE-DAME DU CHATEAU

Le maire rappelle que lors du dernier conseil municipal, une délibération avait été prise sur le principe de demander un partenariat financier à l'Etat, la D.R.A.C., la région AURA et le Département afin d'envisager la première tranche de travaux à entreprendre afin de pérenniser l'édifice.

Pour mener cette opération, il est décidé, à l'unanimité des membres présents, de délibérer pour qu'un assistant à maîtrise d'ouvrage (A.M.O.) se charge de constituer le dossier de consultation de l'équipe de maîtres d'œuvre spécialisés. Le maire cite ACTEREA qui doit nous adresser son devis très prochainement.

8/ POINT PISCINE

Madame Emmanuelle BARLERIN, 1^{ère} Adjointe en charge de la piscine, informe que les analyses de l'eau du bassin sont conformes et que la fréquentation a parfois atteint 380 entrées ces derniers jours.

9/ VENTE MUGNEROT / COMMUNE

La vente du tènement immobilier a récemment été signée chez Maître NION.

10/ DROITS DE MUTATION

Les droits de mutation encaissés par le fonds départemental de péréquation sont répartis en commission permanente du conseil départemental. En 2020, la commune de Saint Just-en-Chevalet percevra 42.270,49 € (37.496,37 € en 2019).

11/ ENQUETE PUBLIQUE ÉTABLISSEMENTS FRATY

Les Etablissements Louis FRATY et Cie des Gadaillères à Saint Priest-la-Prugne, ont déposé un dossier de projet de construction d'un nouveau bâtiment (830 m²) à la DREAL Loire Haute-Loire, au titre des installations classées.

Du fait de la crise sanitaire, l'enquête publique, qui devait se dérouler fin mars à la mairie de Saint Priest-la-Prugne, a été reportée du 22 juin au 21 juillet.

La procédure prévoit que l'avis des conseils municipaux limitrophes au lieu d'implantation de l'installation soit sollicité. Aucune observation n'a été formulée par les membres présents du conseil municipal.

12/ CONTRAT AIDÉ (PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCE)

Le conseil municipal est favorable, à l'unanimité des membres présents, à la signature avec l'Etat, d'un nouveau contrat aidé dans le cadre d'un parcours de compétences, avec affectation à l'école et mise à disposition au centre de loisirs, pour une durée d'un an, à raison de 24 H par semaine, à partir du 1^{er} septembre 2020. Il est rappelé que l'Etat prend en charge 50 % de la rémunération.

13/ STAGIAIRISATION D'UN AGENT CONTRACTUEL

Monsieur David SCIANDRONE est en contrat à durée déterminée depuis le 1^{er} novembre 2019 jusqu'au 31 août 2020. Il exerce les missions d'entretien des salles ERA et sports, de l'ancienne salle des fêtes, de l'école et est mis à disposition du collège pour y effectuer la vaisselle.

Le « tableau des effectifs » de la commune dispose d'une vacance de poste d'Adjoint Technique territorial (départ à la retraite de Madame VIAL).

Monsieur Dominique SCIANDRONE, conseiller municipal, ne participe ni au débat ni au vote.

Le conseil municipal émet un avis favorable à la nomination de Monsieur SCIANDRONE en tant que stagiaire de la fonction publique, sur le grade d'Adjoint Technique Territorial, avec effet au 1^{er} septembre 2020.

14/ STATION SERVICE

Lors du conseil municipal du 26 juin dernier, il était décidé une maîtrise communale de la station de distribution de carburant suite à son implantation sur le domaine public et à la cessation d'activité de Monsieur Jean-Jacques BOUILLER, gérant de la Maison du Bricoleur, le 30 juin.

Suite à la proposition écrite de ce dernier, le conseil municipal à l'unanimité, valide l'acquisition des deux cuves souterraines au prix total de 800 €.

15/ LOCATION BATIMENT ROUTE DE ROANNE

Par délibération n° 2019/20, le loyer de ce bâtiment appliqué à Madame et Monsieur LIEVRE (G2TOUT) pour leur activité de brocante était fixé à 100 € du 1^{er} septembre 2019 au 29 février 2020, puis 300 € à compter du 1^{er} mars 2020.

A cause de la crise sanitaire, et du fait que l'activité n'ait pas pu débuter, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de neutraliser le paiement du loyer pour la période du 1^{er} mars au 31 août 2020. A compter du mois de septembre, le loyer mensuel est fixé à 300 €.

16/ RECYTEP

Acquisition par HAROC (société allemande), cliente de RECYTEP. L'activité reprendra en septembre.

17/ MAISON FRANCE SERVICES

Suite à l'entrevue du Maire avec les dirigeants régionaux de La Poste, il est projeté qu'un agent formé aux missions d'aide aux particuliers dans leurs démarches auprès des administrations, soit affecté.

QUESTIONS DIVERSES

Centenaire de Marguerite GOUTORBE : une cérémonie organisée par la municipalité est prévue le dimanche 09 août 2020 à 10 H 30 en salle rouge de la mairie.

Site Internet : Dominique VIETTI et Dominique SCIANDRONE en présentent l'avancée. Ce même jour, un droniste a réalisé un rush photographique et quelques films sur l'ensemble du village. Son projet sera présenté lors d'un prochain conseil municipal.

Ils présentent ensuite PANNEAUPOCKET, application à installer sur téléphone mobile, qui permettra de communiquer ponctuellement des informations municipales et ce, à partir de mi-septembre.

Plusieurs dossiers de demandes d'aide au financement de ces moyens de communication seront déposés au Conseil Départemental au titre de l'enveloppe de solidarité, du plan de relance COVID et de « Villages Sport Nature ».

C.C.I.D. : lecture est faite du courrier de la DDFIP 42 quant à la composition de la commission communale des impôts directs :

- **commissaires titulaires** : Jean-François GOUTORBE – Emmanuelle BARLERIN – Antoine CHAMOURET – Nathalie OSSÉDAT – Christiane MATHEVET – Daniel CHALOT.
- **commissaires suppléants** : Urielle GONARD – Claude BOURG – Marie-France COUDOUR – Michel COMPAGNAT – Dominique MOUSSÉ – Angélique MICHALET.

Donation CHARRET : le conseil municipal tient à remercier, à titre posthume, Monsieur CHARRET, pour la donation de son terrain rue René Cassin.

Elections au SIEL : le maire informe qu'il fait partie de la liste conduite par Madame Marie-Christine THIVANT, maire de Sorbiers, qui a été élue pour assurer la nouvelle gouvernance du comité syndical du Syndicat intercommunal d'électricité de la Loire.

Utilisation des équipements publics pour des activités « lucratives » : le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, applique le montant de 100 € par an, correspondant à 10 € X 10 mois, pour les intervenants dans les équipements publics, qui animent des activités payantes telles que le yoga, le pilates...

Arrosage du terrain de football : le maire fait part de la réponse favorable de la Police de l'Eau au pompage de 1.000 m³ d'eau (maximum) dans la rivière en cas de nécessité.

INTERVENTIONS

Urielle GONARD :

Quand les joueurs pourront-ils utiliser le terrain de foot en herbe ?

Réponse : pas encore du fait de la présence du désherbant. Il est ensuite précisé que ce terrain ne doit servir que pour les matchs, les entraînements se faisant sur le terrain stabilisé voisin ou à l'extérieur des barrières du terrain en herbe.

Du fait de la crise sanitaire, quelle est la réglementation quant à l'utilisation de la salle ERA ou Sports ?

Réponse : distanciation physique à table (1 chaise sur 2), danser n'est pas autorisé, être debout prêt d'un comptoir, non plus.

Antoine CHAMOURET :

Quand la station de la fromagerie va-t-elle démarrer ? De très fortes odeurs de lait caillé sont constatées.

Réponse : Ce souci doit être signalé à la fromagerie. Les employés communaux en charge de l'entretien de la station d'épuration sont tenus de relayer ce type d'informations au Gérant de la fromagerie.

Cyril ÉPINAT :

Les employés communaux ont creusé des rases trop profondes sur une partie du chemin de Fonthieure.

Réponse : les élus responsables de la voirie se rendront sur place.

Emmanuelle BARLERIN :

L'organisation habituelle de la fête patronale n'aura pas lieu. Seule les forains seront présents.

Séance levée à 23 H 30